

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

SCCV 157 GABRIEL

Société Civile régie par le titre I de la loi 71.579 du 16 juillet 1971
au capital de 100 Euros

Siège Social : 837 bis Allée de Paris – 83500 LA SEYNE SUR MER
RCS AVIGNON 931 478 911

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 29 JUILLET 2025**

*L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ,
et le vingt-neuf juillet, à quatorze heures,*

Les Associés de la SCCV 157 GABRIEL, Société Civile Immobilière de Construction Vente au capital de 100 €, divisé en 100 parts sociales de 1 € chacune, dont le siège social est situé à LA SEYNE SUR MER, immatriculée au RCS de TOULON, se sont réunis dans les locaux du siège social sur convocation de la Gérance.

SONT PRESENTS :

La **SAS COMPAGNIE IMMOBILIERE ET FONCIERE DE PROVENCE**, propriétaire de... 99 parts Représentée par M. Paul des LONGCHAMPS, Président

La **SARL IMMOBILIER CONSEIL**, propriétaire de 1 part
Représentée par M. Laurent BORTOLUSSI, Gérant

100 parts

Assiste Monsieur Laurent DORNE agissant en qualité de représentant du gérant, la société SASU NOVAPOLIS IMMOBILIER.

Tous les Associés étant présents ou représentés, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par M. Paul des LONGCHAMPS, représentant de C.I.F.P.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Prise acte de la démission du gérant actuel la société SASU NOVAPOLIS IMMOBILIER*
- *Nomination d'un nouveau gérant*
- *Transfert du siège social*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités*

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée prend acte de la démission de la société SASU NOVAPOLIS IMMOBILIER, représentée par Monsieur Laurent DORNE de ses fonctions de gérant de la société à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée nomme en qualité de nouveau gérant de la société à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, la société SAS CIFP dont le siège social est sis au 40 boulevard Saint Michel, 84000 AVIGNON, immatriculée sous le numéro 437 666 811, qui sera représentée par Monsieur Paul des LONGCHAMPS en sa qualité de Président de la SAS CIFP.

Monsieur Paul des LONGCHAMPS es qualité, déclare accepter la mission qui vient d'être confiée à la société qu'il représente.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

Les associés décident de transférer le siège social de la SCCV 157 GABRIEL de LA SEYNE SUR MER (83500), 837 bis Allée de Paris à AVIGNON (84000), 40 boulevard Saint Michel à compter de ce jour et, en conséquence de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social de la société est fixé : 40 boulevard Saint Michel, 84000 A VIGNON.

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la Gérance ainsi qu'au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée et le présent procès-verbal rédigé, clos et signé par le Président et les Associés après lecture.

Le Président

Les Associés

La SASU NOVAPOLIS
IMMOBILIER

Paul des LONGCHAMPS

✓ Certified by  yousign

Paul des LONGCHAMPS

✓ Certified by  yousign

Laurent BORTOLUSSI

✓ Certified by  yousign

Laurent DORNE

✓ Certified by  yousign